

**Usagers, contribuables,
comme nous vous l'avions annoncé il y a deux ans,
vous allez trouver porte close dans votre Centre des Finances Publiques**

Vous venez aujourd'hui au Centre des Finances Publiques de Toul pour un règlement ou pour un renseignement.

En janvier 2023, le 10 janvier pour être précis, l'intersyndicale Cfdt, Solidaires, FO et CGT Finances Publiques était déjà devant ce Centre des Finances Publiques pour informer le public de ses craintes concernant l'accueil des usagers sur ce site.

A cette époque (pas si lointaine), le Centre n'était déjà plus ouvert que 4 demies-journées par semaine aux usagers.

L'intersyndicale alertait en ces termes « les signaux adressés actuellement par la Direction Départementale des Finances Publiques 54 laissent planer l'incertitude sur la pérennité de l'accueil physique au Centre de Toul en même temps qu'ils ne contribuent pas à redonner confiance aux agents soumis au stress ou encore à la souffrance au travail. »

Où en sommes-nous, aujourd'hui, jeudi 23 janvier 2025 ?

Le Service des Impôts des Particuliers a tout simplement disparu du paysage de Toul.

Hors période de forte activité (lors de la « campagne » des déclarations de revenus ou des avis de taxes foncières), vous n'êtes plus « accueillis » que sur un créneau de 2 heures hebdomadaires, le jeudi de 14h à 16h. Et uniquement sur rendez-vous.

Que se passe t-il si vous vous présentez sans rendez-vous ou en dehors de cette plage ? Il vous sera gentiment demandé par les agents encore en poste (qui ne font qu'appliquer les consignes de la Direction) de faire vos démarches par internet, par téléphone (encore faut-il que vous puissiez joindre quelqu'un, car, faute d'effectif, les lignes sont souvent saturées), de prendre rendez-vous sur la plage de 2 heures du jeudi (avec quel délai d'attente pour l'obtenir ?) ou ... de vous rendre à Vandoeuvre.

2023



2025



Aujourd'hui, vous désiriez rencontrer un agent des Finances Publiques.

Vous voilà renvoyés sur des espaces France services ou sur des centres distants ou des plates-formes téléphoniques. Pour le paiement de vos impôts, de vos factures d'eau, de cantines, direction le buraliste ... avec tous les problèmes que cela pose en terme de confidentialité ...



Aujourd'hui l'implantation des services des Finances publiques (services des impôts des particuliers, services des impôts des professionnels, trésoreries, services du cadastre et de la publicité foncière...) qui assuraient un accueil de proximité et technicien se réduit comme peau de chagrin vous obligeant ainsi à parcourir des distances toujours plus importantes pour trouver un agent des finances publiques.

Avec ce risque, qu'à terme, nombre d'usagers renoncent à obtenir des documents indispensables à l'ouverture de leurs droits.

Tout cela, en Meurthe et Moselle où le Conseil Départemental a lancé une expérimentation « Territoire Zéro Non Recours ». Expérimentation que nous saluons.

Mais qui ne pourra fonctionner si l'on continue à toujours vouloir restreindre les moyens alloués aux services publics de proximité.

Depuis 2008, ce sont plus de 30% des emplois qui ont été supprimés à la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle. En 2008 (année de la fusion des services des Impôts et du Trésor Public), nous étions 1200 agents. Nous sommes aujourd'hui moins de 800 ...

La facture est lourde, tant en termes de détérioration de la qualité du service rendu qu'en termes de conditions de vie au travail des personnels !



Pour l'intersyndicale CFDT, Solidaires, FO et CGT des Finances Publiques 54, il n'est pas acceptable de réduire l'action publique et ses services alors que vous en avez besoin plus que jamais !

Exigeons ensemble un maintien des services publics de proximité pour répondre à vos besoins et à vos attentes !